



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 14 juin, à 19h30, au 145, rue Valade à Les Cèdres, statuera sur cette demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements :

Emplacement : 795, rue Mérisa (lot 2 048 366)

Entrée supplémentaire

Natures et effets de la demande :

Permettre l'ajout d'une entrée supplémentaire pour un logement supplémentaire intergénérationnel alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements proscrient une entrée supplémentaire pour cet usage.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 25^e jour du mois de mai 2022.


Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire trésorier

Certificat de publication

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure pour une entrée supplémentaire pour le 795, rue Mérisa (lot 2 048 366) aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 19 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25^e jour du mois de mai 2022.


Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire trésorier

1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1

www.ville.lescedres.qc.ca